



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, lundi 14 mars 2016

Commission départementale de coopération intercommunale - lundi 14 mars 2016 -

Lundi 14 mars, Denis LABBÉ, préfet de la Savoie, a réuni la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

Il s'agissait de la deuxième réunion de concertation sur la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale élaboré selon les dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 8 août 2015.

Elle n'a pas donné lieu au vote d'amendements au projet de schéma, les membres de la CDCI ayant décidé de reporter l'ensemble de ces votes lors de la dernière séance du 21 mars 2016.

Contenu des échanges

Les débats ont notamment porté sur l'examen de 5 projets de fusion des EPCI à fiscalité propres inclus dans le projet de SDCI pour les arrondissements de Chambéry et Saint-Jean-de-Maurienne.

1) Le projet de fusion de la communauté d'agglomération du Lac du Bourget et des communautés de communes du canton d'Albens et de Chautagne ;

2) Le projet de fusion de la CA Chambéry Métropole et de la CC du Cœur des Bauges. A cet égard, le préfet a entendu les préoccupations exprimées par les élus mais a rappelé les contraintes imposées par la loi NOTRe qui ne permet pas de laisser isolée une communauté de communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants.

3) Le projet de fusion des CC du Lac d'Aiguebelette, Val Guiers et Yenne. A cette occasion, les débats ont porté sur deux points principaux :

- en premier lieu, sur l'opportunité d'un rattachement à cette entité de la CC des Vallons du Guiers, en Isère ;

- en second lieu, sur la volonté exprimée par une majorité de communes membres de la CC de Yenne (6 908 habitants) de ne pas fusionner avec d'autres CC ;

Dans les deux cas, le choix final sur les options retenues appartiendra aux membres de la CDCI qui devront se prononcer par le vote d'amendements à la majorité des 2/3. Le

Service communication | Préfecture de la Savoie

Johanna MEDALIN & Yolande Claret

pref-communication@savoie.gouv.fr | Tél. : 04 79 75 50 16 & 04 79 75 50 16 | Port. : 06 24 99 84 67

rattachement de la CC des Vallons du Guiers devra également être voté par la CDCI du département de l'Isère.

4) **Le projet de fusion des CC de Haute-Maurienne Vanoise, Terra Modana et Maurienne Galibier ;**

5) **Le projet de fusion des CC Porte de Maurienne, du Canton de la Chambre, Cœur de Maurienne et de l'Arvan.**

A cette occasion, les membres de la CDCI se sont interrogés sur l'option alternative d'une fusion *a minima*, strictement respectueuse du critère de population posé par la loi NOTRe, aboutissant à structurer la vallée en 5 EPCI au lieu de 2 dans le projet de schéma, accompagnée d'une réflexion sur un projet de fusion de l'ensemble des EPCI à moyen terme.

CALENDRIER D'ELABORATION ET DE MISE EN OEUVRE DU SCHEMA : LES ETAPES RESTANTES :

